



formation et véhicule

Par **ccarmen**, le **13/10/2019** à **20:18**

Bonjour,

En formation, je vais sur mon lieu de travail et je prends une voiture du centre pour me rendre sur mon lieu de formation. Le temps de trajet pour me rendre sur mon lieu de formation compte-t-il comme des heures de travail ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **14/10/2019** à **07:36**

Bonjour,

Ben non, les salariés qui vont au travail, le temps de trajet depuis chez eux, tant à l'aller qu'au retour, n'est pas compté comme temp travaillé et n'a pas à être rémunéré.

Par **P.M.**, le **14/10/2019** à **09:07**

Bonjour,

Ben si, au contraire, lorsqu'un salarié est obligé de passer par l'entreprise pour se rendre sur le lieu de travail le temps de travail effectif commence dès ce moment là pour se terminer le soir au même endroit...

D'autre part, même quand le salarié n'est pas obligé de passer par l'entreprise, lorsque le temps de trajet dépasse celui habituel pour se rendre sur le lieu de travail, il doit faire l'objet d'une compensation soit en repos soit financière...